

## Le vin et l'Europe : quel modèle pour le vieux monde ?



Nadège Chambon

Nadège Chambon coordonne le projet PAC 2013 et participe aux recherches sur l'identité européenne de *Notre Europe*. Elle est diplômée des Instituts d'Etudes Politiques

de Lyon - en économie finances - puis de Strasbourg - DEA de sociologie politique. Elle a mené plusieurs travaux de recherche en Inde, dont une enquête pour le Ministère

des Affaires Etrangères françaises. Elle suit à *Notre Europe* la réforme de la PAC et particulièrement de l'OCM vin. ■

### Une réforme attendue et redoutée

Après plus d'un an et demi de débats vigoureux, la Commissaire à l'agriculture et au développement rural, Mariann Fischer Boel, présentera le 4 juillet 2007 sa proposition de réforme de l'organisation commune du marché vitivinicole (OCM Vin). Le marasme économique dans lequel le secteur est embourbé depuis les années 1990 et l'échec de la réforme de

mai 1999 justifient une réforme ambitieuse de l'OCM afin de sortir durablement de la crise. Toutefois, depuis la présentation des options de réforme par la Commission européenne le 22 Juin 2006, viticulteurs et représentants des pays producteurs ont exprimé de vives inquiétudes, voire une franche hostilité à l'égard des orientations proposées.

#### Les réformes de l'OCM vitivinicole

L'OCM règlemente et vise à garantir l'équilibre du marché vitivinicole européen. En 50 ans d'existence, quatre réformes ont ainsi fait écho aux changements de l'équilibre offre/demande.

**1962 :** Marché équilibré, l'OCM est alors libérale et comprend seulement quelques rares instruments de régulation. Réglementation la plus vaste et complexe de la PAC.

**1970 :** Grands excédents structurels engendrés par le principe de liberté de plantation et une quasi-garantie d'écoulement de la production. L'OCM se fait dirigiste : obligation de distiller les excédents et interdiction de planter (en 1976).

**Années 80 :** Consommation en baisse et demande accrue en faveur des vins de qualité. Pour affronter un marché déprimé, les incitations financières à l'abandon de parcelles sont renforcées.

**90-2000 :** Les surplus de production installent la crise en Europe ; le marché mondial est lui aussi excédentaire. Différentes réformes sont engagées sans parvenir à rétablir l'équilibre offre/demande.

### Le secteur confronté à une crise profonde et multiforme

#### Aperçu du vignoble européen

Le vignoble européen s'étend aujourd'hui sur 3,6 millions d'hectares – soit 45% du vignoble mondial. La vigne, plante de civilisation européenne, est présente sur une grande partie du territoire de l'UE 27. La France, l'Italie et l'Espagne forment le trio de tête des producteurs mondiaux. L'Allemagne,

l'Autriche et le Luxembourg au Nord, le Portugal et la Grèce au Sud, la Hongrie et la Roumanie à l'Est, comptent aussi parmi les grands pays producteurs. D'un terroir à l'autre, les produits, les méthodes et les réputations diffèrent. Sculptées par des climats et des traditions singulières, les viticultures européennes offrent une diversité de produits unique

L'Union européenne est le premier producteur (180 millions hl), consommateur (140 millions hl), exportateur (13 millions hl) et importateur (12 millions hl) de vin dans le monde.

au monde. Les vins européens ne sont pas égaux sur le marché global : grands crus et appellations les plus prestigieuses d'Europe sont à l'abri des fluctuations tandis que les vins moins réputés sont, globalement, plus vulnérables aux évolutions des modes de consommation.

### Crise structurelle dans les années 90

Depuis les années 1990 les symptômes d'une crise structurelle minent le marché communautaire : réduction de la consommation, augmentation des importations en provenance des pays tiers, demande accrue de vins de qualité. L'augmentation des stocks fait surgir l'image des « lacs de vins » européens. Les producteurs des exploitations les plus touchées par la crise – vins de table ou de qualité courante – se voient contraints d'abandonner leurs vignes. En 2005, 65 % du budget de l'OCM Vin (1,2 milliards €) sont consacrés aux mesures d'intervention (distillation, stockage, aides à l'enrichissement).

### Réformer pour sauver le vignoble

Après l'échec de la réforme de l'OCM Vin en 1999, l'idée d'une nouvelle réforme s'impose. Dans sa Communication du 22 juin 2006 la Commission propose comme voie de sortie de crise l'établissement d'une logique de qualité et de compétitivité, respectueuse du marché et des attentes des consommateurs. Elle fixe trois objectifs à la nouvelle OCM :

- 1 – (Re)conquérir des parts de marchés aux niveaux européen et mondial en s'appuyant sur une forte compétitivité et l'affirmation de la réputation des vins de qualité européens (considérés comme « les meilleurs au monde »).
- 2 – Assurer l'équilibre offre/demande par un régime communautaire doté de règles simples, claires et efficaces.
- 3 – Préserver les meilleures traditions de la viticulture européenne et renforcer son rôle social et environnemental dans les zones rurales.

## L'avenir de la viticulture européenne en débat

### Etapes de la réforme « Vers un secteur vitivinicole européen durable »

**16/02/06** : Consultation des acteurs de la filière par la Commission européenne

**22/06/06** : Communication de la Commission sur la réforme de l'OCM Vin

**18/09/06** : Soutien majoritaire des ministres de l'agriculture à une réforme ambitieuse

**Février 2007** : Adoption du rapport d'initiative de K.Batzeli par le Parlement européen

**22-23/04/07** : Réunion de l'Assemblée des Régions Viticoles Européennes - Stuttgart

**8/05/07** : Rencontre du COPA-COGECA avec la Commission

**4/07/07** : Présentation de la proposition législative de réforme par la Commission

**Fin 2007\*** : Adoption de la réforme par le Conseil des ministres sous présidence Portugaise

**Vendanges 2008\*** : Application de l'OCM réformée

\* Estimations

Si les objectifs de la réforme sont reconnus par tous, le débat sur les moyens créait en revanche des clivages forts entre les acteurs du vin de l'UE.

### La Commission initiatrice du débat

Le 22 juin 2006, après consultation des acteurs de la filière, la Commission a présenté 4 scénarios d'avenir pour l'OCM Vin et exprimé ses préférences. Elle s'est refusée à en rester au statu quo (1), à déréguler totalement le marché « ce qui aurait des effets dévastateurs pour le secteur » (2) et à intégrer l'OCM à la PAC réformée (3). Afin de mettre un terme à la dégradation du secteur et d'utiliser le budget Vin non plus comme « remède social » mais comme levier économique – *i.e.* dynamisant l'offre – la Commission a opté pour une réforme en profondeur de l'OCM Vin (4).

La première étape de cette réforme en deux temps consisterait à assainir le marché rapidement. La deuxième viserait à restaurer la compétitivité du secteur. Plusieurs mesures modifiant drastiquement l'OCM Vin ont donc été envisagées : arrachage massif en 5 ans sur le principe du volontariat et moyennant des aides généreuses (initialement prévu : 400 000 ha) ; simplification des règles d'étiquetage ; fin des restrictions aux droits de plantation ; suppression des mécanismes communautaires de soutien au marché (*e.g.* distillation) et interdiction de l'enrichissement du vin (chaptalisation et recours à des moûts concentrés).

La proposition législative de réforme présentée le 4 juillet 2007 devrait modifier la proposition initiale, notamment sur l'ampleur de l'arrachage, mesure la plus décriée depuis juin 2006.

## Des critiques virulentes

Les viticulteurs - représentés par le COPA-COGECA - les Etats - France, Italie, Espagne principalement - et les régions viticoles, ont accepté certaines mesures avancées par la Commission mais se sont farouchement opposés à la philosophie de la réforme. Qualifiée de « libéralisation totale et brutale » du secteur, elle opèrerait un glissement vers le modèle vitivinicole du nouveau monde (Australie, Chili, Argentine, Afrique du Sud). Etats, régions et représentants des producteurs ont contesté en particulier le diagnostic de surproduction qui serait, selon la Commission, à l'origine de la crise. Les acteurs ont réagi négativement à la proposition d'arrachage massif de 400 000 ha et ont unanimement contesté la pertinence de ce « sacrifice »: l'arrachage provoquerait un « appel d'air » sur le marché en faveur des vins du nouveau monde.

## L'alternative du rapport Batzeli

Le Parlement européen, dont le rôle en matière agricole est consultatif, a adopté à une large majorité le rapport d'initiative de Katerina Batzeli (PSE-EL). Désapprouvant la radicalité de la réforme et contestant plusieurs mesures, dont l'arrachage, les députés invitent à réformer l'OCM prudemment et progressivement. Ils mettent en garde contre les dangers qu'une réforme brutale ferait encourir au vin européen : concentration de la production ; uniformisation des produits ; menace sur la diversité et la richesse des régions viticoles. Le rapport invite à limiter l'assouplissement des méthodes de production, afin de maintenir l'authenticité des vins. Par ailleurs il encourage à utiliser des dépenses actuellement destinées aux distillations de crise pour renforcer les campagnes de promotion et les aides à la commercialisation des vins européens.

La viticulture de l'UE : plus de 1,6 millions d'exploitations, 5,4% de la production agricole (en valeur) et 2% de la SAU. Elle absorbe seulement 2,5% des dépenses du FEAGA.

## L'OCM Vin entre réforme de la PAC et globalisation

Outre les problèmes endogènes du secteur, la proposition de la Commission répond à deux évolutions de fond : la réforme de la PAC et la mondialisation du marché du vin – cad l'ouverture du marché, la concurrence des vins du nouveau monde et l'apparition de nouveaux consommateurs dans les pays tiers.

### Appliquer la PAC réformée

L'initiative de la Commission s'inscrit dans le prolongement de la réforme générale de la PAC en 2003 et des réformes plus spécifiques de 2004 (tabac, houblon, huile d'olive et coton), 2006 (sucre), 2007 (fruits et légumes).

La possibilité d'intégrer complètement l'OCM Vin à la PAC réformée a été exclue par la Commission dès 2006 pour des raisons techniques et financières. Elle prévoit néanmoins d'en respecter les

principes généraux, dont l'amélioration de l'orientation vers le marché, le plus grand respect de l'environnement et la prise en compte des besoins de développement rural des régions viticoles.

### Mondialisation du marché du vin

L'accord de l'Uruguay round en 1995 a bouleversé le secteur : réduction des exportations subventionnées et accès accru des vins des pays tiers au marché communautaire. L'OCM ne peut plus contrôler ni les volumes, ni les prix. Forts de l'ancrage historique de la culture de la vigne sur leur continent, les viticulteurs européens sont majoritairement favorables à l'ouverture des marchés et dénoncent les barrières douanières, le protectionnisme administratif et les barrières fiscales au commerce (AREV, Stuttgart, Avril 2007).

### L'UE : 60% de la production et de la consommation mondiales de vin.

#### Principaux pays consommateurs en 2004 (en milliers d'hl)

1-France	33 141
2-Italie	28 300
3-Etats-Unis	24 308
4-Allemagne	19 593
5-Espagne	13 898
6-Chine	13 286
7-Argentine	11 113
8-Royaume-Uni	10 729
9-Russie	10 159
10- Roumanie	5 800

#### Principaux pays producteurs en 2004 (en milliers d'hl)

1-France	57 386
2-Italie	53 000
3-Espagne	42 988
4-Etats-Unis	20 109
5-Argentine	15 464
6-Australie	13 811
7-Chine	11 700
8-Allemagne	10 047
9-Afrique du sud	9 279
10-Portugal	7 481

Sources : Tableaux établis à partir de « Situation et statistiques du secteur vitivinicole mondial 2004 », OIV.

Toutefois, la concurrence des vins du nouveau monde, l'apparition d'une nouvelle demande et de nouvelles pratiques de consommation obligent aussi les Européens à redéfinir leur approche du vin pour conquérir les marchés du XXIème siècle. Héritière d'une vieille civilisation

agraire et viticole, l'Union, représentée par la Commission à l'OMC, doit en particulier affirmer et faire reconnaître à ses partenaires commerciaux les indications de provenance géographique et appellations d'origine des vins et spiritueux.

## Propositions

### Valoriser et défendre le modèle viticole européen

Face à la concurrence des vins de marque, les vins européens disposent d'un immense atout, conféré par leur ancrage territorial et une notoriété acquise au cours des siècles. Calquer les pratiques œnologiques de l'Europe sur celles du nouveau monde pour affronter la concurrence est une solution séduisante – car plus simple pour les producteurs (cahiers des charges moins contraignants, etc.). Pourtant, plusieurs signes font penser que l'avenir du vin européen est précisément dans le maintien des liens entre produit et territoire, le renforcement des systèmes de protection de la propriété intellectuelle pour autant qu'ils intègrent ce lien.

Que l'on ne s'y trompe pas, les producteurs du nouveau monde sont

conscients du potentiel marketing des vins européens sur les marchés mondiaux. Plusieurs tendances de nos sociétés postmodernes indiquent que la différenciation gagne du terrain sur la standardisation ; de nouvelles perspectives s'ouvrent aux stratégies commerciales qui valorisent les territoires singuliers – ceux où s'inscrivent les savoir-faire et la personnalité d'une collectivité humaine. Mais ce potentiel reste à exploiter de manière véritablement proactive.

Le renforcement du modèle viticole européen requiert donc une volonté politique forte. Il implique de rétablir la lisibilité des appellations d'origine en réaffirmant le principe de qualité de ces vins. Il nécessite ensuite de réactiver la gestion collective des

espaces de production, les « terroirs », en organisant une gouvernance à trois acteurs : la puissance publique nationale, l'interprofession et les syndicats de producteurs locaux (Hinnewinkel-2004). La valorisation du modèle européen passe enfin par la poursuite des négociations internationales engagées par la Commission sur la propriété intellectuelle.

Le potentiel symbolique et identitaire du vin et de la culture de la vigne est grand. Le dossier du vin offre aux décideurs européens une occasion unique de capitaliser les sympathies, en affirmant la durabilité d'un modèle qui réconcilie culture et commerce, appartenance à une communauté supranationale et ancrages locaux.



### Le vin et l'Europe : métamorphoses d'une terre d'élection

Notre Europe consacre un volet de son programme de recherche « **Reconnaitre ce qui nous lie : l'identité européenne** » à l'étude de questions touchant à l'alimentation et au rapport au sol en Europe.

Aziliz Gouez et Boris Petric se penchent dans cette étude sur le cas du produit

emblématique que constitue le vin.

Véritable « boisson totém », le vin est un symbole de civilisation. Il reflète toute la diversité des territoires, des climats, des organisations sociales et des savoir-faire européens. L'analyse des bouleversements qui affectent aujourd'hui la production

et la consommation du vin est donc particulièrement féconde pour saisir les enjeux identitaires sous-jacents à la construction européenne et la mondialisation des échanges – à l'heure où la vigne, traditionnellement « plante de civilisation » de la Méditerranée, a gagné ses lettres de noblesses dans des contrées bien éloignées de son berceau. ■

« Le vin et l'Europe : métamorphoses d'une terre d'élection »